

Google Chrome : premières critiques et premiers ajustements

Google a de quoi être fier. Selon Net Applications, [les parts de marché](#) du navigateur Internet Chrome dépassent d'ores et déjà celles d'Opera. C'est une bonne nouvelle pour la compagnie, qui dispose ainsi d'un large nombre de testeurs pour son logiciel.

C'est également un risque important, car il ne s'agit là que d'une première version bêta, non destinée à une utilisation sur une machine de production. Oubliant cet élément, certains pourraient être tentés de se faire une opinion définitive sur ce produit au vu de la seule bêta, laquelle n'est pas exempte de défauts.

Bugs et problèmes de sécurité

Google Chrome a connu sa première faille de sécurité critique (relevée par Aviv Raiff), liée à son utilisation en conjonction avec Java. Sous certaines conditions, le téléchargement et l'exécution d'un fichier *jar* peut se faire sans mise en garde. Avec une adresse formulée de façon spécifique il est également possible de faire planter l'ensemble du logiciel (faille relevée par Rishi Narang).

Quelques problèmes d'instabilité ont également été relevés. Les plus importants concernent la lecture d'un flux vidéo en *streaming*, l'utilisation du greffon Java, certaines manipulations concernant les onglets et l'impossibilité de faire défiler la page vers le haut, constatée avec certains *touchpad*. À priori, il n'y a rien ici que Google ne saurait régler rapidement. Chrome est également un peu « faible » dans sa gestion des CSS, chose qui sera plus ardue à corriger.

Désirs et réalité

L'essentiel des reproches concerne toutefois les fonctions absentes de Chrome. Nous avons relevé le manque de visibilité des certificats étendus, un élément pourtant critique. D'autres utilisateurs se sont focalisés sur la non gestion des flux RSS et l'absence d'extensions. Le premier point est effectivement un oubli étrange de la part de Google. Que les flux RSS ne soient pas gérés en standard par le navigateur passe encore. Que le navigateur ne puisse permettre l'inscription à un flux RSS au travers d'un autre outil est plus gênant.

Concernant les extensions, les responsables de Google ont déjà annoncé qu'une API (*Application Programming Interface* ou interface de programmation) spécifique verrait le jour... dans le futur.

Une licence inacceptable

Le *buzz* s'est rapidement créé sur Internet autour de l'article 11 de la licence de Google, qui – soit dit en passant – s'applique depuis longtemps aux autres services de la compagnie. Il stipule qu'« *en soumettant, affichant ou publiant le Contenu, vous acceptez de concéder à Google une licence perpétuelle, irrévocable, pour le monde entier, à titre gratuit et non-exclusive pour reproduire, adapter, modifier, traduire, publier, représenter, afficher et distribuer tout Contenu que vous soumettez, affichez ou publiez sur les Services, ou par le biais des Services* ».

Il précise aussi que « *cette licence a pour seul but de permettre à Google d'afficher, de distribuer et de promouvoir les Services et peut être révoquée pour certains Services, comme indiqué dans les Conditions supplémentaires applicables à ces Services* ».

À priori, nous pourrions penser que cet article n'a pour seul but que de permettre (imposer serait plus exact) un référencement sur le moteur de recherche de Google. Le flou qui règne autour des termes utilisés laisse cependant la porte ouverte à de multiples débordements. La compagnie a été prompte à réagir : **cette partie sera purement et simplement enlevée du texte de la licence de Chrome**. Notez que ce changement sera à effet rétroactif.

Il ne reste plus qu'à faire retirer l'article 11 de certains autres services (par exemple Gmail) et tout sera (presque) parfait.

[Notre test complet : six pages pour tout savoir](#)